

🔊 Écouter



ENFANCE ET FAMILLE

Recommandations pour l'accueil des enfants pour les assistant(e)s maternel(le)s

Prenez connaissance des consignes nationales pour la rentrée 2020.

Publié le 03 septembre 2020

Les consignes sanitaires évoluent à compter du 31 août pour poursuivre la reprise des modes d'accueil du jeune enfant entamée le 11 mai. Le risque d'une dégradation de la situation épidémique impose cependant de se préparer dès à présent à un renforcement local ou national des mesures sanitaires.

Pour vous accompagner, nous vous invitons à consulter l'actualisation des consignes nationales pour la rentrée 2020 dans les modes d'accueil du jeune enfant :

- > [Extrait du guide ministériel COVID-19 - Mode d'accueil du jeune enfant rentrée 2020](#)
- > [Guide ministériel COVID-19 - Modes d'accueil du jeune enfant](#)


En cas de besoin, l'ensemble des professionnels de la PMI restent à votre disposition :

- > par mail : dgas-pmi-polema@departement86.fr
- > par téléphone : 05 16 01 02 00



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX

 05 49 55 66 00